

DEPARTEMENT DES ALPES  
DE HAUTE PROVENCE

**EXTRAIT**

ARRONDISSEMENT DE  
CASTELLANE

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

20200505

MAIRIE D'ALLOS

L'an deux mille vingt, le 23 mai, à quatorze heures  
Le Conseil Municipal de la Commune d'ALLOS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LANTELME, Maire

CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

CONSEILLERS PRESENTS : Michel LANTELME, Sylvain BARBOTIN, Kévin BERNARDI, Philippe BIANCO, Emmanuel CONSIDERE, Marc ELDIN, Danielle GUIRAND, Stéphanie LAMBERT, Maxime LANTELME, Sylvie LEYDET-MICHEL, Jean-Marc MICHEL, Stéphane PELLISSIER, Alain ROTTINO, Lucille ROUX, Serge ZORGNOTTI.

CONSEILLERS ABSENTS: Néant

SECRETAIRE: Lucile ROUX

\*\*\*\*\*

**OBJET: ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF « OFFICE DE TOURISME ».**

*Vu la délibération du 19 décembre 2019 décidant de la Création d'une régie personnalisée gestionnaire d'un Service Public Administratif « Office de tourisme » ;*

*Monsieur le Maire expose, après les élections municipales du 15 mars 2020, et la mise en place du Conseil Municipal ce jour, il convient de procéder à la nomination au Conseil d'Administration de la Régie, de 7 membres issus du conseil municipal et 6 socio-professionnels.*

*Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité*

**DECIDE :**

- De désigner les 13 membres du Conseil d'Administration suivants :

Sylvain BARBOTIN, élu  
Emmanuel CONSIDERE, élu  
Marc ELDIN, élu  
Maxime LANTELME, élu

*Stéphanie LAMBERT, élue*  
*Lucile ROUX, élue*  
*Serge ZORGNOTTI, élu*  
*Gérard BRACALI, représentant de l'exploitant du domaine skiable*  
*Florent PLAZY, représentant des écoles de ski*  
*Christiane FOURNIER, représentante des hébergeurs (résidences / hôtel)*  
*Jean-Louis CEZE, représentant des commerçants / artisans*  
*Isabelle PELLISSIER, représentante des prestataires d'activité*  
*Pierre MARTINOT, représentant des restaurateurs/brasserie*

*Fait à ALLOS, les jour, mois et an que dessus*

*Pour copie conforme*

*ALLOS, le 2 Juin 2020*

*Le Maire*

*Michel LANTELME*



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.